

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014

Présents : Jean-Paul BERNASCONI , Guillaume BAILLY-BASIN, Xavier BROCHET, Christian CHARGE, Carole DELAVENNA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Sylvie JOUX, , Marie-Pierre MICHAUD, Romain MILLET, Franck NICOLAS, Laurent PLAUT, Gino SALDIGLORIA et Olivier TONIUTTI .

Excusés : Magali LAHU (Pouvoir à Sylvie JOUX).

Secrétaire de séance : Marie-Pierre MICHAUD.

Début de la séance : 20 H 00.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ COMPTABILITE :

Décision Modificative pour régularisations comptables :

DM n°3 : Budget principal - DM n°1 : Budget assainissement

- DM n°3 : les écritures initialement envisagées pour cette DM sur l'exercice 2014 seront inscrites au budget primitif 2015.
- DM n°1 : une somme a été réglée à la SOGEDO sur le Budget Général (au lieu du Budget Assainissement) et une régularisation comptable doit être effectuée. Il est donc proposé :
 - Une augmentation de crédits au compte 6222 « Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement » en dépenses de fonctionnement de 19 €
 - Une augmentation de crédits au compte 70611 « Redevance assainissement collectif » en recettes de fonctionnement de 19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les régularisations proposées.

2/ URBANISME :

Taxe d'Aménagement :

Taux – Participations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour renouveler le taux et décider des éventuelles exonérations en matière de taxe d'aménagement (T.A.) communale non sectorisée. Pour rappel aux nouveaux élus, la taxe d'aménagement est une taxe d'urbanisme, instituée au profit des communes le 1er mars 2012, en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement. Elle s'applique sur tout travaux ayant fait l'objet d'un dépôt de

permis de construire ou de déclaration préalable de travaux. En 2012, le taux de cette taxe a été fixé à 2% pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en décembre 2014.

Monsieur le Maire précise que certaines participations, jusqu'alors distinctes de la T.A., comme la PVR (Participation pour Voies et Réseaux), seront supprimées et intégrées dans la taxe d'aménagement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que des exonérations peuvent être consenties, il dresse la liste complète et précise qu'il n'est pas favorable à la mise en place d'exonérations pour éviter toute inégalité.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 et renonce à instaurer des exonérations particulières. Il précise que cette délibération sera reconductible d'année en année sauf dénonciation expresse et transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^e mois suivant son adoption.

Projet Olivier François

Monsieur le Maire apporte des informations complémentaires, suite à plusieurs rencontres avec les services de la voirie départementale du Conseil Général pour discuter de l'accès à la parcelle depuis la RD470. Il a été décidé de créer un accès à environ 150 m de l'actuel chemin du Gy qui sera condamné et remplacé par cette nouvelle voie permettant d'accéder à la pépinière et de rejoindre le chemin rural. Cette voirie devra être calibrée pour recevoir la future desserte forestière en cours d'étude. Un parking sera créé par la suite.

Des aménagements de « sécurisation » devront être mis en place pour que le projet puisse aboutir :

- aménager un accès piétonnier sécurisé pour les personnes qui viendraient de Pratz, route de Bellevue,
- décaler le début de la zone des 2 voies pour sécuriser le futur carrefour et freiner la vitesse des véhicules
- remplacer les « céder le passage » par des « stop » aux carrefours de Petit-Châtel et Champied.

Des échanges auront lieu très bientôt avec Olivier François pour décider de la politique foncière à mettre en œuvre.

Guillaume Bailly-Basin et Jean-Paul Bernasconi se retrouveront sur place le 15 novembre prochain pour une prise de mesures avant le lancement d'une pré-étude interne d'implantation de la nouvelle voirie.

Antenne-relais SFR

Monsieur le Maire nous informe que la société SFR souhaite racheter les deux parcelles sur lesquelles sont implantées son antenne-relais et celle d'Orange. Il propose l'offre suivante à la commune :

- 30.000 € (parcelle 1 supportant l'antenne-relais et le local technique SFR)
- 40.000 € (parcelle 1 + parcelle 2 supportant le local technique Orange)

Monsieur le Maire nous informe qu'à ce jour la commune reçoit les loyers suivants pour la location de ce « terrain », en 2014 :

- Orange : 4.166,80 € (augmentation annuelle de 2 %) (jusqu'en 2023)

- SFR : 4.320,83 € (variation selon l'indice INSEE du coût de la construction) (jusqu'au 31/12/14)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le principe de céder la parcelle 1 à SFR mais souhaite conserver la parcelle 2. Concernant la proposition de 30.000 €, il souhaite une réévaluation du prix de vente et fixe un plafond de négociation à 40.000 €. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour discuter dans ce sens.

3/ PERSONNEL :

Vacataire déneigement

Monsieur le Maire propose de renouveler l'emploi d'un vacataire déneigement pour l'hiver 2014-2015 aux mêmes conditions que l'année précédente.

Monsieur Yves Patey assurera cet emploi cette année encore.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec 1 abstention, valide l'emploi et les conditions proposées.

Contrat CAE-CUI

Suite à la délibération et validation du conseil municipal du 12/09/14, une procédure de recrutement a été mise en place.

- Profil de poste : emploi d'agent technique chargé, d'une part, de l'encadrement en milieu périscolaire (cantine, garderie), d'autre part, des tâches techniques quotidiennes (entretien des espaces verts, travaux divers de réparation, déneigement, etc).
- Conditions : 20 heures minimum par semaine. Répartition des horaires variable en fonction des périodes scolaires.
- Prise en charge : 75 % par l'Etat
- Date de début prévue : 02/01/2015

Sur les 10 candidatures reçues, 3 personnes ont finalement été conviées à un entretien individuel pour ne retenir qu'un candidat : Gwenaël Mazurczak, un jeune lupicinois qui a une solide expérience dans l'animation périscolaire et qui ne devrait avoir aucune difficulté dans les travaux techniques.

Cet emploi « multitâches » nécessite que la personne ait un local où se changer, et éventuellement se laver. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de réfléchir à la transformation de la salle de bain de l'ancien appartement de fonction (au-dessus de l'école) en douche / vestiaire pour les employés communaux.

4/ COMMUNAUTE DE COMMUNE :

Convention de déneigement ZAC de Curtillet-Hélisurface

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de déneigement de la Zone en Curtillet + Hélisurface selon les conditions tarifaires appliquées durant l'hiver 2013-2014. Elles sont les suivantes :

- Part fixe : 569 € / mois, de décembre à avril (*part payée par la COMCOM à la Commune de Pratz*)
- 80 € / heure de déneigement
- 228 € / WE (forfait pour la zone et l'hélisurface)

Monsieur le Maire précise que ces tarifs sont calculés pour supporter les frais engagés par la collectivité. Le Conseil Municipal, en 2013, avait décidé une hausse importante de 5%, justifiée par des réparations lourdes sur le tracteur (près de 6.000 €) et par une augmentation incessante des charges de gestion courante (carburant, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec 1 abstention, décide de ne pas augmenter les tarifs pour la saison hivernale 2014-2015.

Constitution de nouvelles commissions

Création de 4 nouvelles commissions (mutualisation « intracommunautaire », mutualisation « extracommunautaire », déplacements doux et finances / plan d'actions / hiérarchisation. Une commission « agriculture/forêt-filière bois » sera proposée au conseil communautaire du 10 décembre prochain. Il est demandé de communiquer au plus vite le nom des personnes souhaitant siéger à l'une des commissions (avant le 01/12/14 au plus tard).

Deux personnes déjà se sont proposées pour participer aux commissions suivantes :

- Commission mutualisation « extracommunautaire » : Jean-Paul Bernasconi
- Commission déplacements doux : Magali Lahu

5/ FORET :

Fond National Forestier : Remboursement anticipé des créances

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du Fonds Forestier National (FFN), la commune avait souscrit trois contrats, sous les n° 3094, 3095 et 3096. Au titre de la circulaire C2011-3043 du 24 mai 2011, ces contrats ont fait l'objet d'un examen particulier. Suite au bilan technique établi conjointement avec les services de l'Office National des Forêts (ONF) et après concertation avec les communes forestières (COFOR), la créance liée à ces contrats a été réévaluée à 2.481,75 € pour le premier, 431,51 € pour le second et 383,65 € pour le dernier. Toutefois, conformément à cette même circulaire, le remboursement de façon anticipé de la créance permet de bénéficier d'un abattement complémentaire, ramenant la créance à 2.233,58 €, 388,36 € et 345,29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de remboursement anticipé pour la somme globale de 2.967.23 € et autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche en ce sens pour solder la créance.

Affouage : Point affouagistes

A ce jour et malgré de nombreuses relances auprès des personnes concernées, deux lots restent non nettoyés, dont un pour laquelle la taxe d'affouage n'a pas été réglée.

Selon le règlement, la date d'échéance ayant été dépassée, le Conseil Municipal décide de déchoir les affouagistes concernés de leurs droits sur ces lots au motif qu'ils n'ont pas respecté leur engagement.

Concernant la réattribution de ces deux lots, plusieurs hypothèses sont avancées par le Conseil Municipal (rétrocession à deux affouagistes dont les lots sont très pauvres en bois, soumission parmi tous les affouagistes). Dans un souci d'équité, et afin d'éviter toute polémique, le Conseil Municipal a analysé les différentes hypothèses et propose de retenir la solution de soumission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec 1 abstention, décide de faire un appel à soumission parmi tous les affouagistes.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

DIVERS :

- Laurent Plaut travaille sur une refonte du site web de la Commune. Une présentation du travail réalisé à ce jour a été faite.
- Guillaume Bailly-Basin convoque la Commission Communication le mardi 25 novembre à 18h30 en mairie pour la préparation du prochain bulletin communal en présence des président(e)s des associations locales.
- Incivilités et dégradations : Il est rapporté aux membres du Conseil Municipal des problèmes récurrents de dégradations diverses et d'incivilités de toutes sortes sur la Commune. Dernièrement, l'ACCA de Pratz a subi la dégradation d'un agrainoir vers Saint Romain et plusieurs messages injurieux de mécontentement inscrits sur un panneau et un poste surélevé. Les rapports entre « jeunes/moins jeunes » deviennent de plus en plus compliqués. Il est donc proposé de créer une commission sécurité-citoyenneté en collaboration avec la gendarmerie et l'OPH. Un petit groupe d'élus est constitué qui travaillera à mettre en place des actions de rappel à la loi et de sensibilisation aux règles communes de vie en société.
- Alain Duraffourg représentera la commune pour la réunion concernant la prochaine fête de la musique
- Laurent Plaut et Marie-Pierre Michaud représenteront la commune lors de la cérémonie des récompenses aux sportifs jurassiens qui aura lieu le vendredi 21/11/14 au Conseil Général du Jura à Lons-Le-Saunier.
- Téléthon 2014 : Rendez-vous samedi 06 décembre à 08h30 devant la Mairie pour la vente au porte à porte des croissants.
- Repas des aînés : il aura lieu samedi 06 décembre à partir de 12h00 à la salle polyvalente.
- Voirie - route de Champied (ancienne RD) : des arbres implantés sur le domaine privé menacent de tomber sur la chaussée. Un courrier sera transmis au propriétaire pour procéder aux travaux d'élagage.

Fin de la séance : 23 heures 10

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 12 Décembre 2014 à 20 heures.

Marie-Pierre MICHAUD